

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHE-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . .	18 fr. » c.	Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . .	10 »	13 »
Trois mois, — . . .	5 25	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 12 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.	
9 — 04 — — Omnibus.	
2 — 21 — — soir, Omnibus.	
4 — 13 — — Express.	
7 — 13 — — Omnibus.	

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).	
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.	
9 — 51 — — Express.	
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.	
5 — 52 — — soir, Omnibus.	
10 — — — Poste.	

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La Gazette de Vienne dit qu'il n'est pas sans importance de faire observer que le gouvernement prussien avait, dès le 15 mars, fait communiquer confidentiellement au cabinet de Vienne les traités secrets conclus avec la Bavière et Bade, en ajoutant que ces traités ne devaient être considérés que comme ayant un caractère purement défensif.

Le Mémorial diplomatique publie la dépêche suivante :
Vienne, 21 mars.

Notre cabinet n'ignorait pas l'existence et la teneur du traité d'alliance prusso-bavaroise. Aussitôt que les négociations préliminaires de paix furent ouvertes à Nikolsburg entre l'Autriche et la Prusse, M. de Pfordten y accourut pour obtenir la garantie de l'intégrité de la Bavière. Cette demande fut repoussée par M. de Bismark, qui se refusa même d'admettre la Bavière à participer aux négociations. Toutefois, sur les instances de M. de Pfordten, les plénipotentiaires autrichiens firent insérer dans les préliminaires signés le 26 juillet la clause relative à l'union du Sud, dont les liens internationaux avec la Confédération du Nord devaient être l'objet d'une entente ultérieure entre les deux parties.

En vertu de cette clause et de l'armistice signé le 28 juillet entre la Prusse et la Bavière, les négociations de paix entre la Prusse et les Etats du Sud furent ouvertes à Berlin, où, dès son arrivée, M. de Pfordten offrit l'al-

liance offensive et défensive contre la garantie de l'intégrité territoriale de la Bavière. L'alliance fut signée le même jour que le traité définitif de paix. Sa conclusion transpara bientôt dans les sphères diplomatiques : ce qui explique pourquoi, malgré les démarches pressantes de M. de Pfordten, l'Autriche s'imposa la plus rigoureuse réserve dans la formation de l'union des Etats du Sud.

On mande de Berlin, le 25 mars :

Le Parlement du Nord a adopté l'article 5 du projet de Constitution fédérale avec un paragraphe additionnel de M. Twesten sur la Confédération dans la législation militaire et maritime.

La discussion générale a ensuite commencé sur les sections concernant la présidence de la Confédération et le Reichstag. Les débats ont porté principalement sur la responsabilité ministérielle.

Parmi les libéraux qui ont parlé contre se trouvent MM. de Sybel, Braun (Wiesbade) et Watzdorf (Weimar). Ont voté pour MM. Minkwitz (Dresde), Waldack, Schultze-Delitsch et Miquel (Hanovre).

Voici le discours prononcé par S. M. Victor-Emmanuel, à l'ouverture du Parlement d'Italie, le 22 mars.

Messieurs les sénateurs,
Messieurs les députés,

Pour le bonheur de l'Italie, qui m'a confiés ses destinées, j'ai jugé à propos que la représentation du pays se retrempât dans la source du suffrage national. J'ai confiance qu'elle y

aura puisé la conscience des graves besoins de la patrie, et la force nécessaire pour y pourvoir.

Il y eut un temps pour les résolutions audacieuses et les entreprises hardies. J'ai marché dans cette voie, plein de confiance dans la sainteté de la cause que Dieu m'a appelé à défendre. La nation a répondu avec empressement à mon appel. Par notre accord et notre persévérance, nous avons acquis l'indépendance et maintenu la liberté.

Maintenant que son existence est assurée, l'Italie demande que les forces de l'intelligence et de la volonté n'aient pas à s'épuiser dans les intempérances et les rivalités, mais qu'elles soient, au contraire, concentrées dans le but de lui donner une organisation stable et sage, afin de pouvoir développer dans le repos et la tranquillité les éléments de vie et de prospérité qu'elle a reçus de la Providence.

La nation demande que les Chambres et le gouvernement aient à s'appliquer avec sagesse et résolution à cette œuvre réparatrice. Les peuples aiment et apprécient les institutions en raison des bienfaits qu'elles réalisent.

Il est nécessaire de montrer que nos institutions donnent satisfaction aux plus nobles aspirations, à l'activité et à la dignité nationale, et qu'elles soient en même temps une garantie de la bonne organisation de l'Etat et du bien-être des populations, afin qu'on ne voie pas diminuer en elles cette confiance dans la liberté, qui fait l'honneur et la force de notre reconstitution politique.

Pour arriver à ce résultat, mon gouvernement soumettra à vos délibérations un projet complet de réorganisation administrative qui

fortifiera en même temps la liberté et l'autorité et rendra plus faciles et moins coûteux les rapports entre les administrateurs et les administrés.

Pendant que les provinces et les communes jouiront d'une plus grande liberté dans la sphère de leurs attributions, on devra réunir dans les mains du chef de la province des pouvoirs plus étendus, de manière à diminuer les dérangements inhérents à la centralisation par l'application d'un remède qui puisse renforcer les liens de l'unité.

On vous présentera en même temps des projets de loi pour rendre plus simple et uniforme le mode de perception des impôts, pour réformer quelques parties de notre système de contributions et pour obtenir, par une méthode plus rationnelle de comptabilité, un contrôle sûr et une démonstration rapide de l'emploi du denier public.

Les besoins et les engagements de l'Etat ne nous permettent point, pour le moment, de diminuer, comme je le voudrais, les charges qui pèsent sur mon peuple.

En attendant, une stricte économie dans les dépenses, une application vigilante des nouvelles lois, une moralité sévère, maintenue dans toutes les branches de l'administration publique, feront paraître les impôts moins lourds à payer.

La prompt discussion et l'application efficace des réformes proposées peuvent seules rétablir notre crédit et éloigner la nécessité de nouveaux impôts.

La question financière est aujourd'hui pour l'Italie non-seulement une question de suprême intérêt, mais elle est aussi une ques-

FEUILLETON.

16

LE VALLON DES BRUYÈRES.

(Suite.)

X. — PASCAL ET CATHERINE.

Au moment où le fermier ouvrit la porte, en face de lui se dressa sa femme, anxieuse, pressante et troublée.

Il n'y avait qu'une pensée, qu'un souci, qu'un désir dans l'esprit surexcité de Catherine. Elle ne vit rien, elle ne remarqua rien, elle qui perdait si rarement son sang-froid et sa clairvoyance.

Pascal, après avoir fait quelques pas, seroué machinalement son feutre detrempe, sans égard pour le carrelage peint et le lustre des meubles, resta immobile et silencieux.

Catherine dut faire un effort pour ne dire que ces deux mots.

— Eh bien ?

Cela résumait, il est vrai, tout ce qu'elle avait dans l'âme.

— Eh bien ? répéta Pascal à la façon d'un écho, comme les gens troublés qui ont besoin d'être questionnés pour retrouver le fil d'une idée.

— Tu as reconduit M. Guillemin ?

— Oui, à travers le sentier des roches vertes. Sans compter qu'il a eu fiérement peur, ajouta le paysan qui reprenait graduellement son assiette. Je gage qu'il a pensé que je voulais m'en prendre à lui. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il n'y avait qu'un mot à dire pour qu'il m'offrit les morceaux de son procès-verbal.

— Un beau coup que tu eusses fait là ?

— C'est ce qui a retenu ma langue et le reste !

— Continue ; tu lui as parlé sans le brusquer, comme je te l'ai recommandé ?

— C'était difficile, car j'enrageais, et ça devait se voir sur ma mine. Enfin, pourtant, comme tu l'avais dit, j'ai causé en douceur ; quant à lui, il était encore plus doux, comme tu penses, puisqu'il craignait.

« — Pour lors, me dit-il, c'est un malheur que vous n'avez pas tout de suite compris la chose. Si c'était à refaire, vous auriez encore la préférence.

« — Mais qui est-ce qui pouvait supposer qu'on me jouerait un si vilain tour ? que je lui fais.

« — Il faut tout supposer en affaires, et vous en avez la preuve. »

C'était juste, ce qui me disait-là.

« — Mais enfin, reprit-il, que voulez-vous que je fasse ?

« — Rendez-nous le Vallon.

« — Il est trop tard !

« — Trop tard ! mais si je vas aussi loin que Bournichon, sauf à vous d'aider à me dédommager autrement ?

« — Vous tenez donc bien à rester ? me dit-il, étonné comme on ne l'est point. Je ne vous reconnais plus.

« — Ni moi, que je lui réponds ; mais Catherine le veut, et je le veux aussi. Comprenez si vous pouvez ; moi, je ne comprends pas à cette heure. L'argent ne nous occupe plus qu'à moitié, il vient après autre chose.

« — Est-ce croyable ?

« — Ça est pourtant. »

Il aurait fallu ta langue, Catherine, pour lui dire les choses comme il faut. J'ai fait ce que j'ai pu ; du reste il m'a aidé, cet homme, je suis juste.

« — Dans le pays et aux alentours, personne n'a cru qu'il fût possible de vous supplanter, n'est-ce pas ? Vous l'avez laissé croire et vous l'avez cru, c'est concevable, tout le monde sait qu'il ne fait pas bon vous marcher sur le pied ; je veux bien que vous

aimiez l'endroit par-dessus, on ne dispute pas des goûts, et il y a l'habitude et le gain. Partant de là, vous n'admettiez pas de concurrent. C'est assez bien pensé, puisque Bournichon s'est trouvé tout seul, vu que les autres ont tous reculé quand ils nous ont vu poussant les enchères ; ils vous craignent assez pour ne pas se mettre en travers de vos plans. Mais Bournichon est un crâne ; il n'était pas fâché, en faisant une affaire, de se mettre en parade. De sorte que vous voilà obligés de baisser pavillon et de battre en retraite. On a ses jaloux, ses ennemis. Donc, vous ne serez pas épargnés.

« — C'est juste, ça, que je réponds à M. Guillemin, et vous voyez clair en dedans de moi ; c'est pourquoi nous aimons mieux lâcher l'argent que de lâcher la ferme. Il ferait beau qu'on se permit de ricaner et de faire des gorges chaudes aux dépens de Pascal et de Catherine ! Il en a coûté à quelques-uns déjà pour avoir seulement essayé. Puisque vous avez compris, ai-je ajouté, biffez Bournichon, le papier se laisse écrire, et mettez en place Pascal Leroux. »

Il me jura alors sa parole d'honneur que c'était impossible.

« — Mais si je vous donne les dix mille francs.

« — Mettez vingt mille, et ce sera la même chose. »

tion d'honneur et de dignité nationale. Le Parlement voudra, je n'en doute point, mettre toute son activité à résoudre cette question.

Dans des occasions solennelles, nous avons promis à l'Europe que nous deviendrions pour elle une force de civilisation, d'ordre et de paix, aussitôt que nous serions remis en possession de notre existence nationale. Maintenant, c'est à nous qu'il appartient de maintenir cette promesse et de répondre à l'espérance que l'on avait mise en nous.

Messieurs les sénateurs, messieurs les députés, l'honneur, le salut et l'avenir de la nation sont maintenant entre vos mains.

Si ce fut une gloire pour nous d'avoir accompli par tant de sacrifices l'œuvre de notre indépendance et d'avoir donné à la nation le mouvement de la vigueur et de la vie, ce sera pour nous une gloire non moins grande de l'organiser à l'intérieur, de la rendre sûre d'elle-même, respectée et forte. (Applaudissements unanimes et prolongés.)

Le ministre de l'intérieur a adressé la circulaire suivante aux préfets de l'Empire :

Paris, le 21 mars 1867.

Monsieur le préfet, des événements déplorables viennent de se produire à Roubaix, et, pour la première fois depuis la mise à exécution de la loi du 25 mai 1864, une question relative aux rapports du capital et du travail a amené un trouble sérieux au sein d'une de nos grandes cités industrielles. Une manufacture a été incendiée, trois autres usines ont été dévastées sous l'empire de passions détestables, qui sont à la fois un outrage à l'ordre et à la liberté.

Ces violences ont été promptement réprimées, et la justice fera bientôt son œuvre à l'égard des coupables.

Je tiens cependant à ne pas laisser passer ce douloureux accident sans vous rappeler de nouveau quelles doivent être, en matière de grèves, votre attitude et votre règle de conduite.

Les ouvriers qui se sont révoltés à Roubaix contre des mesures que les fabricants avaient prises dans la limite de leurs droits ont violé le grand principe de la liberté du travail, qui s'impose aux ouvriers comme aux patrons. Le gouvernement entend faire de la loi du 25 mai 1864 une application loyale et sincère. Il veut que patrons et ouvriers puissent, sans entraves et avec une complète indépendance, débattre entre eux les salaires et discuter les conditions du travail. Mais il est non moins fermement résolu à maintenir la paix publique et le respect de la liberté individuelle.

Les ouvriers ne voudront pas, en cédant à de mauvaises suggestions, compromettre les facilités nouvelles qu'ils tiennent de la généreuse initiative de l'Empereur. J'ai l'espoir que

l'expérience de la loi du 25 mai se poursuivra dans les conditions de calme et de modération qui en avaient jusqu'à ce jour marqué l'exercice. Vous porterez toutefois une attention de plus en plus vigilante sur tous les faits relatifs aux coalitions. Tout en maintenant à chacun l'exercice entier de ses droits, vous veillerez à ce que nulle part la grève ne dégénère en oppression pour les ouvriers désireux de continuer le travail, ou en attentat contre l'ordre et contre la propriété privée; vous vous opposerez à toute manifestation tumultueuse, à tout rassemblement sur la voie publique, et vous n'hésitez pas à sévir énergiquement contre tous ceux qui useraient des franchises qui leur ont été reconnues pour violer la liberté de leurs concitoyens et méconnaître l'autorité des lois.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'intérieur,

LA VALETTE.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Les docteurs Nélaton et Barthez ont encore constaté, dimanche matin, dans leur bulletin, que la santé du Prince Impérial était aussi satisfaisante que possible.

— Le *Moniteur* publie un décret impérial destiné à remplacer les articles 10, 11 et 14 du décret du 7 février 1867 et à le mettre en harmonie avec la disposition du sénatus-consulte du 14 mars. Ce décret est une formalité constitutionnelle qui a pour effet de rendre exécutoires les dispositions du dernier sénatus-consulte.

— Samedi, il y a eu réunion dans les bureaux pour la nomination des commissions pour les lois relatives à la presse et au droit de réunion.

Les députés dont on parle comme ayant le plus de chances d'être nommés, sont MM. André (de la Charente), Mame, Ségris, Sallandrouze, Busson-Billault, Lafond de Saint-Mûr, Desmaroux de Gaulmin, Rouleaux-Dugage, Seneca, Aymé, Paulmier, de Beauverger, baron Buquet, Guillaumin, Nogent Saint-Laurens.

— D'après ce que nous croyons savoir, on a été généralement d'accord sur ce fait, qu'il y avait nécessité d'organiser plus fortement nos ressources militaires.

En ce qui touche le mode d'organisation proposé, des critiques assez nombreuses se seraient produites. Ce qu'il nous est permis de dire, c'est qu'on s'est partout préoccupé du côté politique de la question au point de vue d'intérêts qui ne se rattachent pas exclusivement à l'armée. C'est pour cela sans doute que, dans le choix de ses commissaires, la

Chambre, tout en faisant la part qu'il convient à l'élément militaire, a cru devoir faire prédominer l'élément civil.

— Plusieurs journaux parlent du départ du général Fleury, chargé d'une mission pour Vienne.

Nos renseignements particuliers, dit la *Patrie*, nous permettent d'affirmer que cette nouvelle est dénuée de fondement.

— M^r l'évêque de Nevers vient d'être délégué par N. S. P. le pape, pour aller procéder, en son nom, à l'érection canonique des nouveaux sièges épiscopaux d'Algérie, et à la promulgation canonique des bulles pontificales relatives à cette création. Ce prélat partira de Toulon à la fin de la semaine, sur un navire de l'Etat qui est mis à sa disposition.

C'est seulement après l'accomplissement de ces formalités que l'archevêque d'Alger et ses deux suffragants seront préconisés par le pape.

— Les nouvelles reçues d'Algérie annoncent que les sauterelles exercent de nouveaux ravages dans le pays, et qu'on craint le retour des désastres qui ont éprouvé l'an dernier notre colonie.

— On lit dans le *Mémorial de Lille* :

« Les nouvelles que nous recevons de Roubaix sont excellentes. Non-seulement les désordres ne se sont plus reproduits, mais peu à peu et par suite de la réaction salutaire qui s'est opérée dans les esprits, la plupart des ateliers sont rouverts. D'après les appréciations qu'il y a tout lieu de croire exactes, il y aurait à peine en ce moment 15 à 1,800 ouvriers qui n'auraient pas repris leurs travaux. C'est bien peu si l'on considère que la masse ouvrière forme à Roubaix une agglomération d'environ 40,000 âmes. On espère qu'avant deux ou trois jours tout sera rentré dans l'ordre normal. »

— Le *Charentais* donne des détails intéressants sur la coulée qui a eu lieu samedi à la fonderie impériale. Ce jour-là devait être coulé le premier des deux canons destinés à l'Exposition universelle. Ces canons seront les plus gros échantillons des engins de guerre du monde entier, et ils laisseront loin derrière eux les plus monstrueuses créations du génie américain. Chacune de ses pièces pèsera au moins 35,000 kilogrammes.

Une nombreuse société, venue d'Angoulême, avait répondu à l'invitation de M. le colonel d'artillerie Dutemps du Gric, directeur de l'établissement.

— Vous savez que dans beaucoup de villes de France la question de la démolition des remparts qui les entourent et gênent leur expansion est à l'ordre du jour. Il paraît que cette question vient d'être agitée de nouveau au sein du Conseil municipal de Reims, où elle a donné lieu, à ce que l'on m'assure, à

une vive discussion, à la suite de laquelle M. Werlé, maire et député, aurait cru devoir donner sa démission. Cependant tout s'est arrangé depuis lors, et le maire a retiré sa démission.

— On parle de l'envoi à l'Exposition universelle d'un canon prussien qui ne pèserait pas moins de 50,000 kilogrammes. On ne dit pas combien il faudrait d'hommes pour le manœuvrer, mais l'on ajoute, et je le crois sans peine, que chaque coup que tirerait ce canon coûterait 1,000 francs. On dit que le chemin de fer ne voudra pas se charger de le transporter. Vous voyez que cet engin de guerre serait plutôt un embarras qu'un instrument utile en campagne.

— La *Gazette de Trieste* avait annoncé que l'état de l'impératrice du Mexique s'était de nouveau aggravé. La dépêche suivante, de Trieste, du 19 mars, publiée par le *Mémorial diplomatique*, rectifie cette assertion :

« Depuis que l'empereur Maximilien a décidé de se mettre à la tête de son armée pour combattre les dissidents, il a, par le câble transatlantique, envoyé à Miramar l'ordre de ne lui adresser, jusqu'à nouvel avis, ni lettres ni télégrammes, afin que sa correspondance ne fût pas interceptée.

« L'impératrice Charlotte qui, depuis deux mois, recevait régulièrement tous les huit jours des nouvelles de l'empereur, en est privée depuis bientôt trois semaines : ce qui l'a plongée dans une anxiété facile à expliquer par la gravité de la situation du Mexique. C'est cette fâcheuse disposition d'esprit qui a transpiré dans la ville et a été interprétée par la *Gazette de Trieste* comme une aggravation de l'état de la princesse, sans que réellement sa santé soit affectée ni son esprit troublé. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par décret impérial, M. Charles Trouillard vient d'être nommé président du tribunal de commerce de Saumur, en remplacement de M. Besson, démissionnaire.

M^r l'évêque d'Angers est à Saumur depuis vendredi ; il a donné la confirmation aux élèves du pensionnat de la Retraite, et a fait une visite pastorale à Saint-Florent. Dimanche soir il présidait une réunion des élèves de l'école des Frères.

L'assassin du père Deniau n'est pas encore connu. Ce crime, qui semble enveloppé de mystères, est toujours l'objet de la préoccupation publique, et la justice poursuit activement ses recherches pour arriver à découvrir le coupable.

Le sieur R..., de Varrains, atteint, depuis

Je ne peux pas croire ça, et cependant M. Guillemain me l'a prouvé. Il paraît même que pour lui il en retournerait des galères. Je te demande si la loi a le sens commun, car à qui cela ferait-il tort ?

« — Il n'y a qu'un moyen », me dit tout d'un coup M. Guillemain après avoir fait tête à un tas de neige que la tempête nous servit en plein visage au détour de la grande chasse.

Malgré le vent qui beuglait comme cinq cents taureaux à la fois, je ne perdais pas un mot et je me sentais revenir.

« — Il faut obtenir le consentement de Bournichon. Un mot de sa bouche et un trait de plume suffisent à l'affaire. Voyez-le. »

Le conseil et le moyen me descendirent dans le dos comme un glaçon.

« — J'aimerais cent fois mieux décamper que d'aller me soumettre à lui, et pour ça encore ! Au surplus, il faut compter que ce grand vantard ne manquerait pas de refuser, et qu'il ne se priverait pas de nous bafouer par-dessus ; on le connaît, nenni ! et ça pourrait nous mener loin tous les deux.

Malgré son impatience d'arriver au dernier mot de la tentative qu'elle avait inspirée, Catherine écoutait Pascal sans l'interrompre.

« — Tu n'en es pas resté là ? j'imagine, se contenta-t-elle de dire.

« — Non. Décidément on aurait eu tort de jouer un tour à ce brave M. Guillemain, fit Pascal en revenant aux souvenirs des tentations qu'il avait eues dans le sentier.

« — Que veux-tu dire ?

« — Voici :

« — Vous ne voulez pas aller trouver Bournichon, soit. Eh bien ! pour vous prouver ma bonne volonté, me dit M. Guillemain, je me charge de la commission. J'en serai quitte pour un détour d'une lieue et une heure de retard. Vous m'attendrez à la sortie du pays. De la sorte vous saurez tout de suite la nouvelle. »

Tu peux croire si j'ai accepté et remercié. Je m'en voulais d'avoir eu de la rancune contre un si bon homme, même supposé qu'il n'agit que par crainte. Nous voilà partis. Bref, il entra chez Bournichon, où il resta trois quarts d'heure pour le moins. Tu sais le temps qu'il fait. Eh bien, la neige me brûlait, le vent me semblait sortir de la gueule d'un four pendant que j'attendais. Quand M. Guillemain m'a rejoint, son air m'a tout de suite refroidi.

« — J'ai pris tous les biais, essayé de tous les

moyens, me dit-il, Bournichon s'entête. Il ne veut à aucun prix entendre parler d'une renonciation. J'ai risqué l'offre d'un bénéfice : peine perdue !

« — La ferme est à moi, répète votre remplaçant, et, ni pour or ni pour argent, je ne veux y renoncer. On dirait que j'ai peur, car il y avait des gens qui prétendaient, en route, que si Leroux et surtout sa femme le voulaient, je ne mettrais pas le pied au Vallon, malgré mon droit et malgré tout. Je leur prouverai le contraire. Je ne sais pas vos raisons pour me demander de renoncer, ajouta Bournichon, mais voilà les miennes pour refuser, et l'on verra si, malgré les momeries et les diableries qu'on leur prête, les fermiers m'empêcheront de prendre possession. »

J'étais abasourdi, et ce n'est qu'au bout d'un quart d'heure que je m'aperçus que j'étais seul sur le chemin, balayé par l'ouragan.

Pascal fit une pause et regarda Catherine.

Toute trace de perplexité s'était effacée du visage de celle-ci ; il n'y avait rien non plus de l'exaltation de la colère. L'emportement est un sentiment spontané dont les éclats sont incompatibles avec les calculs de la réflexion. En revanche, quelque chose de plus redoutable se peignit sur les traits olivâtres et

dans le regard perçant de Catherine. C'était une résolution implacable, quelque chose de déterminé qui était à la colère ce que le métal solidifié dans son moule est à la fonte en fusion.

« — Tu vois, reprit Pascal auquel le sens de ce calme échappait, tu vois qu'il faudra absolument déguerpir.

« — Peut-être !

« — Ce doute ranima la physionomie du paysan.

« — Bah ! et comment ?

« — Comment ! le sait-on seulement ; le hasard !

Le fermier fit la moue.

« — J'e-pérais autre chose, car il n'est pas à nos ordres, le ha-ard.

« — Ce serait trop commode ; il suffit qu'on le rencontre et qu'on en profite. Mais tu restes là trempé et morfondu, ajouta Catherine tout-à-fait maîtresse d'elle-même, change de vêtements.

Le fermier se mit en devoir d'obéir.

« — C'est égal, dit-il, je voudrais savoir comment il se pourrait que nous eussions les honneurs de la guerre. Nous sommes si mal pris.

« — Bournichon n'a pas voulu écouter M. Guillemain, il a refusé de céder, il n'a pas voulu de bénéfices, et pourtant il y a un moyen pour qu'il renonce

mois, d'une grave et douloureuse maladie, a mis fin à ses jours. Après avoir soigneusement fermé toutes les portes de son habitation, il s'est pendu.

Le concert de M^{lle} Carlotta Patti a largement répondu à l'attente générale.

Attirée par la réputation des artistes éminents engagés, par M. Ullman, l'habile impresario, la société saumuroise s'était donné rendez-vous dans notre salle de spectacle. Les loges, les fauteuils d'orchestre, le parquet, les galeries, tout était loué d'avance. Des chaises étaient placées jusque sur la scène. Aussi, quelle réunion d'élite, que de femmes charmantes, de toilettes toutes plus ravissantes les unes que les autres!

Notre public, d'ordinaire assez froid, a salué les exécutants par de chaleureux bravos. Mais, qui n'eût été heureux de manifester son admiration pour de tels artistes : Carlotta Patti, la cantatrice à la voix cristalline; Vieuxtemps, Batta, deux réputations européennes; Ketterer, le pianiste à la mode; Jules Lefort, le baryton à la voix si sympathique et si pure!

Le concert a commencé par la sonate dédiée à Kreutzer, de Beethoven. MM. Ketterer et Vieuxtemps ont magistralement interprété cette page de l'immortel auteur des symphonies. L'allegro a mis en lumière les qualités de l'habile pianiste : la netteté, la puissance, l'égalité. L'andante a surtout paru charmer l'auditoire. Après ce thème si suave, si tendre (pris dans un mouvement un peu lent, peut-être), que de variations délicieuses, que de fines arabesques! Avez-vous remarqué certaine gamme ascendante où M. Vieuxtemps s'élève dans les régions les plus aigües, avec une pureté, une justesse irréprochables?

Puis est venu l'air de *Linda di Chamounix*. M^{lle} Carlotta Patti a une voix prodigieusement étendue, une souplesse inouïe, une limpidité incroyable. Dans les notes les plus élevées, son organe conserve tout son charme, toute sa transparence. Ainsi, dans l'air de *Linda di Chamounix*, M^{lle} Carlotta Patti termine deux fois par un ré bémol sur-aigu, lié à un la bémol, suivi d'un autre ré bémol également sur-aigu, et cela, avec un naturel qui étonne et qui séduit tout à la fois.

Faut-il parler maintenant de tous les trésors de vocalisation que cette artiste éminente a déroulé devant nous? de ces notes piquées, de ces arpèges, de ces trilles, de ces traits d'une netteté et d'une correction prodigieuses?

Son *Carnaval de Venise* a été d'un éclat éblouissant...

Mais nous sommes encore sous le charme et nous oublions la limite imposée par l'espace. Passons.

M. Jules Lefort a dit d'une manière noble et large, le *Vallon*, de Gounod, l'illustre auteur de Faust. Voix franche et bien timbrée, dic-

tion nette et bien articulée : telles sont les qualités distinctives du talent de ce très-habile chanteur. Disons, cependant, que ce morceau est peut-être un peu sérieux pour un concert. Dans le *Nid abandonné*, de Nadaud, M. Lefort a profondément touché l'assistance, aussi les applaudissements les plus vifs sont-ils venus témoigner de l'enthousiasme des auditeurs.

Pardon, M. Batta de n'avoir pas encore dit un mot de votre *fantaisie sur la Juive*, de votre *romance de Marie Stuart*, du *Songe d'un enfant*. Il me faudrait entrer dans de longs développements pour analyser cette sonorité suave et pénétrante, cette poétique mélancolie. Votre violoncelle a donc une âme?

Je devrais bien encore parler de la *Polonaise*, de M. Vieuxtemps, exécutée avec un brio et une verve étourdissante; du *Quatuor de Rigolletto*, transcrit par M. Ketterer, et de sa charmante *Valse des roses*, mais il faut nous arrêter.

Mes compliments, cependant, à M. Franck pour sa manière remarquable d'accompagner.

Maintenant, puissent ces accords saisissants, répandre dans le cœur de notre jeunesse saumuroise leur divine semence, et faire germer le culte des beaux-arts, cette sublime consolation de l'homme sur la terre.

Et vous, artistes inspirés, qui êtes venus nous faire oublier, par votre harmonie céleste, les choses matérielles de la vie, partez : notre pensée vous accompagne; longtemps en nous vibrera la corde du souvenir.

EMILIEN CHATENET.

Une circulaire ministérielle vient de recommander de maintenir partout, pour le commencement du 2^e semestre scolaire, la date du 1^{er} avril.

Une autre circulaire recommande la formation, entre les anciens élèves des lycées et collèges, de sociétés ayant pour but le patronage des élèves sortant de ces établissements, l'entretien des relations d'amitié formées dans l'enfance; la fondation de bourses et de prix annuels en faveur des élèves, et la dispensation de secours à d'anciens condisciples ou à d'anciens maîtres nécessaires.

L'étude des questions relatives aux inondations éveille toujours l'intérêt des populations riveraines de la Loire. Nous avons fait connaître la réunion à Orléans et à Bourges de MM. les inspecteurs généraux des ponts-et-chaussées chargés de recueillir les vœux et les opinions des intéressés. Le *Journal du Cher* revient aujourd'hui en ces termes sur la réunion de la commission qui a eu lieu le 13 mars à la préfecture du Cher :

« M. l'inspecteur général, président de la commission, a ouvert la séance par un exposé des projets de la commission. MM. les inspecteurs généraux proposent l'introduction de

l'eau des crues dans les vals indiqués par de vastes déversoirs situés à l'amont, déversoirs dont l'étendue et la hauteur au-dessus de l'étiage seront calculées de manière à empêcher les eaux du fleuve de surmonter les digues longitudinales actuelles. La commission pense que l'on pourra ainsi prévenir la rupture des digues et l'invasion torrentielle qui en est la conséquence. La hauteur des déversoirs au-dessus de l'étiage serait, dans tous les cas, supérieure au niveau des crues moyennes de manière à laisser aux cultures une suffisante sécurité.

Il est reconnu que les crues passent sans transition de 4 mètres ou 4 mètres 50 centimètres au-dessus de l'étiage aux grands maximum de 6 mètres et 6 mètres 50 centimètres atteints en 1840, 1856, 1866.

Un déversoir placé par conséquent à une hauteur intermédiaire assurerait une sécurité complète dans les circonstances ordinaires, et n'admettrait les eaux que dans des cas extrêmes où, suivant l'opinion de la commission, l'invasion des vallées est inévitable. Grâce à ces déversoirs, on aurait une introduction pacifique et régularisée. Le système des déversoirs a été expérimenté avec succès auprès de Gien, à Saint-Firmin.

Cette solution n'a pas semblé, par sa nouveauté, effrayer la majorité des personnes entendues. Presque toutes ont exprimé le vœu de voir relever les brèches dans des conditions de solidité vraiment efficaces, consolider les points faibles des anciennes levées et accroître le débouché par le dégagement du lit du fleuve.

M. le comte Jaubert et M. le marquis de Vogüé ont prêté à cette opinion l'appui de leur parole autorisée.

M. le président a pris acte des vœux exprimés et a promis que si l'administration jugeait à propos de persister dans ces projets, il ne serait procédé à leur exécution qu'après enquête et avec le consentement des populations.

La réunion s'est séparée après avoir, par l'organe de M. le comte Jaubert, assuré MM. les membres de la commission de toute la reconnaissance des populations du val et de leur entière confiance dans la bienveillante et maternelle sagesse qui inspirerait les décisions à intervenir.

Arboriculture. — Chaque année, les propriétaires constatent que des fruits (pommes, poires, prunes, etc.), sont atteints de vers intérieurs qui les gâtent et les perdent. La cause du mal est dans certains insectes qui, au moment de la floraison, s'abattent sur les fleurs, en percent l'ovaire et y déposent un œuf qui éclora dans le fruit, se nourrira de sa pulpe et n'en sortira que pour se transformer plus tard, au dehors, en insecte parfait, qui, l'année suivante, recommencera de même. Ces invasions varient en importance, selon les circonstances diverses.

La France indique le moyen d'empêcher le mal de se représenter. Les insectes qui piquent les fleurs des arbres craignent, dit-elle, l'odeur du vinaigre. Il suffit donc, pour les éloigner, et même au besoin pour les faire périr, d'arroser les arbres dans leurs branches, au moment où les fleurs vont s'épanouir, avec de l'eau vinaigrée. On prend à cet effet un litre de vinaigre qu'on étend de neuf litres d'eau; on mélange bien les deux liquides, et avec une pompe d'arrosage surmontée d'une tête à mille trous, on couvre les bourgeons d'eau légèrement vinaigrée.

Ce procédé, recommandé dans le bulletin de la Société impériale d'horticulture pratique du Rhône, a été éprouvé l'année dernière, à Lyon, par M. Denis, directeur de l'école d'arboriculture du parc de la Tête-d'Or. Les arbres qui avaient été traités de la sorte sont restés couverts de fruits, tandis que ceux qu'on n'avait pas soumis à ce procédé n'avaient presque rien conservé. Nos lecteurs feront donc bien de suivre les conseils de l'habile professeur de Lyon. Ceux qui n'ont que quelques arbres peuvent

facilement remplacer la pompe d'arrosage par les lotions à la main au moyen d'un petit arrosoir.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux paiements sont priées de solder le premier terme payable en mars.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 25 février au 22 mars.

N ^o D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.					
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.				
BOUCHERS.													
MM.													
1	Remare (1).	2	1	»	1	10	»	8	35	»	18	50	»
2	Morisseau.	1	8	»	»	»	»	7	41	»	19	41	»
3	Touchet (2).	1	1	»	»	3	»	1	22	»	16	24	»
4	Groleau.	»	»	»	»	»	»	»	11	»	3	8	»
5	Levoy (2).	»	1	»	»	3	»	1	14	»	4	13	»
6	Corbineau.	1	7	»	1	4	»	7	43	»	20	43	»
7	Séchet.	1	5	»	»	»	»	3	30	»	13	22	»
8	Prouteau.	1	3	»	1	1	»	10	9	»	10	15	»
9	Chalot.	1	2	»	»	1	»	2	22	»	13	16	»
10	Pallu (3).	1	2	»	»	5	»	3	26	»	13	29	»
11	Touchet.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
CHARCUTIERS.													
MM.													
1	Millierand.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	10	»
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	»	»
3	Baudoin-R.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	7	»
4	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	»
5	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	8	»
6	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	7	»
7	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	10	»
8	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	11	»
9	Marais.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	7	»
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	3	»
11	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	6	»
12	Touchet.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

- (1) Une vache refusée pour défaut de qualité.
- (2) Un veau refusé pour défaut de poids.
- (3) Un mouton refusé pour défaut de qualité.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODRY.

Dernières Nouvelles.

M. Louvet a été nommé membre de la commission pour l'examen du projet de loi relatif à la réorganisation de l'armée.

On lit dans le *Moniteur* :

« L'Empereur a chargé un de ses officiers d'ordonnance, M. des Varannes, lieutenant de vaisseau, de se rendre à Saïgon, pour examiner l'état de la colonie et venir lui rendre compte des progrès réalisés et des moyens d'accroître les relations de la Cochinchine avec les pays voisins. »

Saint-Nazaire, 24 mars. — Le paquebot auxiliaire de la Compagnie transatlantique *Vera-Cruz*, venant du Mexique, en 25 jours de marche, mouille sur rade avec 771 passagers militaires, parmi lesquels les généraux Douai, Clinchamp, Jeanningros et le prince de Beauremont. La santé est parfaite à bord, et tous les passagers débarquent.

L'Indépendance belge a reçu le télégramme suivant :

« Il est absolument faux que la France ait proposé à l'Autriche de protester ensemble contre les traités conclus par la Prusse avec les États du Sud, et que l'Autriche ait refusé. »

« La nouvelle d'une mission du général Fleury à Vienne et d'une demande d'explications de M. de Goltz est également controuvée. »

Pour les dernières nouvelles : P. GODRY.

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES

MESSAGERIES A VAPEUR

60, rue de la Victoire, Paris.

On lit dans le *Moniteur* :

« Le *Moniteur* du 8 mai 1866 rapportait que, dans une circonstance solennelle, le

gratis.

— Voilà qui me paraît fort.

— C'est pourtant bien simple.

Pascal offrit à ces mots l'aspect d'une pétrification.

— Supposons, pour un moment, qu'il arrive quelque chose ici, continua Catherine. Quoi! au hasard, mettons que parmi ceux qui sont venus aujourd'hui et qui ont fureté dans tous les coins il se trouve des fumeurs, et pour sûr il y en avait.

— Quel rapport... ?

Catherine haussa les épaules.

— Que tu es simple! Supposé une allumette, un peu de cendre, avec un coup de vent, et crac!

— Je comprends; mais voilà justement ce qui n'est pas arrivé et qui ne se peut pas.

— Bah! est-ce que souvent on ne voit pas le feu couver pendant des heures avant d'éclater!

— Mais sais-tu que tu me fais peur avec toutes tes suppositions.

— Histoire seulement de te prouver que le hasard a plus d'une corde à son arc.

— A la bonne heure. Juge donc si ça flamberait par ici!

— Il y aurait de la perte, c'est certain. Malgré

tout, moins que ça semble; réfléchis. Les granges sont vides ou peu s'en faut, puisque le reste de la récolte est en meules dans les champs.

— Bon. Mais les chevaux, les moutons, les vaches, le vin, les meubles?

— Pour les meubles, ce serait de guignon de ne pouvoir les démenager. La troupe des moutons est à la grande bergerie, de l'enclos, les chevaux ont des jambes; d'ailleurs, est-ce que tu n'as pas du vin à livrer du côté du Chenon, et des vaches grasses à conduire au boucher de Château-Landon? Et quand la perte représenterait ce que nous aurions donné pour reprendre le marché ou pour payer les réparations?

— Il y a du vrai là-dedans, j'en conviens.

— Et si le malheur voulait que le feu — c'est toujours une supposition, au moins, — passât par ici, on ne pourrait pas nous demander de réparations d'abord, et comment ferait Bournichon pour venir prendre notre place?

— Il serait rudement attrapé; et d'ici à ce qu'on rebâtisse, si on rebâti-sait, ce qui n'est pas sûr, il ferait bien de voir ailleurs.

(La suite au prochain numéro.)

» vœu avait été exprimé qu'une combinaison nouvelle fût trouvée pour qu'on puisse financièrement réaliser les chemins de fer départementaux. Ce moyen est trouvé, c'est la circulation de locomotives avec des trains de marchandises et de voyageurs sur les routes ordinaires.

» La Compagnie générale des messageries à vapeur est autorisée à établir des services sur un très-grand nombre de routes. Elle reliera surtout aux chemins de fer les villes et les contrées non desservies jusqu'à ce jour.

» Elle aura des locomotives pour marchandises à petite vitesse; d'autres pour trains de voyageurs de 14 à 16 kilomètres à l'heure.

» Une ligne qui, en chemin de fer vicinal, aurait coûté 5 millions, ne coûtera que 400,000 francs en messageries à vapeur et rendra les mêmes services.

» Les calculs font prévoir un produit de 25 p. 100 du capital engagé, ce sera là, en outre, une vaste entreprise d'utilité nationale.

La Compagnie générale des messageries à vapeur est fondée en vertu de l'autorisation de Son Excellence le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, en date du 2 août 1866.

Le capital est de 25 millions de francs. Il est représenté par 50 mille actions de 500 francs l'une.

Prochainement ouverture de la souscription publique. (182)

DISCOURS DE M. THIERS.

MM. MAZEREAU et C^{ie}, imprimeurs-éditeurs, à Tours, viennent de mettre sous presse les deux magnifiques Discours que M. Thiers a prononcés au Corps législatif, les 14 et 18 mars, sur la politique extérieure de la France. Nous croyons savoir que ces deux chefs-d'œuvre d'éloquence et de suprême bon sens seront réunis en un seul volume de 150 pages, imprimé sur beau papier, et que le prix ne dépassera pas 30 centimes. Dans ces conditions, les éditeurs peuvent compter sur un succès complet, car personne, en France et en Europe, ne manquera de relire ces admirables pages où brille dans toute sa splendeur le génie de notre illustre « historien national ».

Nous annoncerons le jour où ce volume, si vivement attendu, sera mis en vente.

Le septième fascicule du Dictionnaire de la Révolution Française, par Décembre-Alonnier, est paru. On peut, dès à présent, apprécier à sa juste valeur l'importance de cette publication, destinée à présenter la Révolution Française sous son véritable jour. Ce travail est entièrement basé sur des documents authentiques, journaux, mémoires, actes, rapports, dénonciations, ordres d'exécution de l'époque, etc., etc.

Le fascicule de 40 pages : 50 cent. En vente à Saumur, chez M. GRASSET, libraire.

On peut recevoir les fascicules de 40 pages chaque, franco à domicile, en adressant à M. Décembre-Alonnier, 20, rue Suger, à Paris, un bon sur la poste de 5 fr. pour 5 fascicules, ou 6 fr. pour 10 fascicules.

SOUS-PRÉFECTURE DE SAUMUR.

AVIS.

ACQUISITION DE TERRAINS

Pour l'élargissement et la construction de la route départementale n° 14, sur le territoire de la commune de St-Hilaire-St-Florent.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur,

En exécution des articles 6 et 15 de la loi du 5 mai 1841,

Donne avis que l'administration vient d'acquiescer, pour la construction de la route départementale n° 14, sur le territoire de St-Hilaire-St-Florent, les terrains ci-après désignés :

Des sieur et dame Charles Bersoullé, marchand de bois, et Clémence Chartier, qu'il autorise, demeurant ensemble à Saumur, une parcelle de terre en luzerne et jardin, sise au canton des Basses-vignes, dite commune, section A, n° 278 du plan cadastral, et n° 85 du plan de la route, contenant 14 ares 03 centiares, estimés à raison de quatre vingt-dix francs l'are. 1,267 fr. 20 c.

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur la somme ci-dessus mentionnée, devront se faire connaître au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avertissement, faute de quoi elles

seront déchues de leurs droits à l'indemnité (Loi du 5 mai 1841, art. 21).

En Sous-Préfecture, à Saumur, le 26 mars 1867.

Le Sous-Préfet,
(185) Signé : V^{ic} O'NEILL DE TYRONE.

Marché de Saumur du 23 Mars.

Froment (l'h. 77 k.)	25 90	Paille de ratelier	46 82
2 ^e qualité (74 k.)	24 90	(hors barrière)	
Seigle	16 —	Paille de litière, id.	— —
Orge	13 50	Foin id.	54 45
Avoine (entrée)	12 50	Luzerne (les 750 k)	52 10
Fèves	16 —	Graine de lin (70 k.)	27 —
Pois blancs	19 —	— de trèfle (%k)	100 —
— rouges	18 —	— de luzerne.	90 —
Cire jaune (50 kil.)	220 —	— de colza 65 k	26 —
Huile de noix 50 k.	72 —	— de chenevis	28 —
— de chenevis	46 —	Amandes cassées	— —
— de lin	50 —	(les 100 k.)	— —

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur, 1866.	1 ^{re} qualité	90 à 100
Id.	2 ^e id.	70 à 80
Ordin., envir. de Saumur 1866.	1 ^{re} id.	45 à 55
Id.	2 ^e id.	» à »
Saint-Léger et environs 1866.	1 ^{re} id.	40 à 45
Id.	2 ^e id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1866.	1 ^{re} id.	40 à 45
Id.	2 ^e id.	» à »
La Vienne, 1866.	2 ^e id.	30 à 35

ROUGES (3).

Souzay et environs 1866.	1 ^{re} qualité	60 à 65
Champigny, 1866.	1 ^{re} qualité	70 à 80
Id.	2 ^e id.	» à »
Varrains, 1866.	1 ^{re} id.	» à »
Varrains, 1866.	2 ^e id.	60 à 65
Bourgueil, 1866.	1 ^{re} qualité	60 à 70
Id.	2 ^e id.	» à »
Restigny 1866.	1 ^{re} id.	55 à 60
Chinon, 1866.	1 ^{re} id.	50 à 60
Id.	2 ^e id.	» à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LABICHE, avoué à Saumur.

ADJUDICATION

Le samedi 30 mars 1867, à midi, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Saumur, au Palais-de-Justice,

EN 9 LOTS,

1^o DU DOMAINE

DE LA GRANDE-VIGNOLLE

Situé sur les communes de Montsoreau et Turquant, canton Sud de Saumur,

Sur la mise à prix de 40,000 fr.

2^o D'UNE MAISON, sise à Montsoreau, occupée par M. Dupuy, notaire.

Mise à prix 8,000 fr.

3^o DE DEUX LOGEMENTS d'habitation, terres, vignes, jardin et bois-taillis.

Le tout dépendant de la succession de M. COSNARD, ancien notaire à Montsoreau, et situé dans les communes de Montsoreau et Turquant, et dans celle de Candès, arrondissement de Chinon.

La propriété de la Grande-Vignolle est à une distance de 12 kilomètres de Saumur, près la route impériale de cette ville à Limoges; elle est située sur le versant d'un coteau qui domine la Loire; elle contient 11 hectares de vignes, prés, terres, jardins, terrasses, etc., etc.; comme propriété d'agrément, la Grande-Vignolle ne laisse rien à désirer sous le rapport du site et de la vue; comme propriété de rapport, les vignes qui en dépendent produisent les meilleurs vins dits des coteaux de Saumur.

(Pour plus ample désignation de tous les biens à vendre et l'indication des mises à prix, voir les affiches et le journal le Courrier de Saumur, du 6 mars 1867.)

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e LABICHE, avoué poursuivant la vente, ou au greffe du tribunal, où le cahier des charges est déposé;

Et, pour voir les biens, à M. PLAILLY-COSNARD, propriétaire à Turquant. (152)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BEAUMONT.

Un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 18 mars 1867, fixe au 11 avril 1865 l'ouverture de la faillite du sieur Louis Beaumont, pépiniériste, demeurant à Doué-la-Fontaine, déclarée par jugement du même tribunal, le 25 février dernier.

Le greffier du Tribunal,
TH. BUSSON.

(187)

A VENDRE

UNE MAISON

Située près l'Ecole de cavalerie.

Composée de : cuisine, salon, salle à manger, cinq chambres à coucher, jardin, caves, cellier, bucher, hangar; le tout fraîchement décoré, et en parfait état.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

Trente mille francs à placer à rente viagère, en totalité ou par fractions de 10,000 fr.

A VENDRE

UNE

VASTE MAISON

Occupée par M^{me} veuve LE BRECO, à l'angle de la rue du Temple et de la rue Traversière.

Cette maison comprend : au rez-de-chaussée, chambre à cheminée, salle à manger, cuisine; au-dessus, plusieurs chambres à feu, grand salon; le tout parqueté en bois de chêne; belles mansardes et vastes greniers.

Cour avec pompe, cave, serres-bois, écurie à 4 chevaux, remise, etc.

S'adresser à M. LESAGE-LE BRECO, rue du Palais-de-Justice, n° 6, ou à M^e LEROUX, notaire. (158)

A VENDRE

PLUSIEURS

JUMENTS POULINIÈRES,

A Saint-Lambert-des-Levés.

S'adresser à M^{me} CHENUAU. (184)

Etude de M^e Adrien HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

VENTE DE MEUBLES

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 31 mars 1867, à midi, au lieu des Charrières, commune d'Autoigné, canton de Montreuil, dans une maison habitée par la famille Nadeau, il sera procédé, par le ministère de M^e Hacaault, notaire à Montreuil-Bellay, à la vente aux enchères publiques des meubles et effets mobiliers dépendant tant de la communauté qui a existé entre M. et M^{me} Louis Nadeau Rousseau, que de la succession de M. Nadeau.

On vendra :

Buffet, bois de lit, literie, linge, garde-robe d'homme et de femme, fourrage, vin, une vache, six brebis, et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON BOURGEOISE

Et propre au commerce,

Cave, écurie, cour, magasin, le tout situé rue de la Petite-Bilange, n° 4, anciennement occupée par M. Victor Morin.

S'adresser à M. POULET, avoué, Grand'Rue, n° 10, syndic de la faillite. (163)

EN VENTE

A Saumur, chez les libraires,

DIX CROQUIS

SUR

L'ÉCOLE IMPÉRIALE DE CAVALERIE

Par GUSTAVE GASSER.

La collection grand format : 18 fr.

La collection petit format : 11

UN JEUNE HOMME, ayant six ans de stage, désirerait entrer dans une bonne étude de campagne.

S'adresser à M. DEMARSAY, ancien notaire à Loudun. (186)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Avec cour, écurie et remise,

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, actuellement occupée par M. Delarue.

S'adresser à M. BAILLOU DE LA BROUSSE, à Saumur. (74)

UN JEUNE HOMME de 28 ans désire un emploi dans une maison de commerce, pour la vente ou pour la comptabilité.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

Les actionnaires du Comptoir d'es-compte de Saumur sont convoqués pour le 5 avril, à 1 heure de l'après-midi, rue de Bordeaux, n° 18, à Saumur. (180)

BUREAU DE PLACEMENT

Pour les domestiques des deux sexes.

PERRICHET,

Aubergiste, rue de la Cocasserie, 3.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 23 MARS.			BOURSE DU 25 MARS.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862	69	»	»	69 15	»	15
4 1/2 pour cent 1852	97 50	»	»	97 75	»	25
Obligations du Trésor	465	»	1 25	466 25	1 25	»
Banque de France	3550	»	»	3555	»	5
Crédit Foncier (estamp.)	1465	2 50	»	1480	15	»
Crédit Foncier colonial	600	»	»	598 75	»	1 25
Crédit Agricole	613 75	3 75	»	613 75	»	»
Crédit Industriel	645	»	»	640	»	5
Crédit Mobilier	457 50	»	7 50	467 50	5	»
Comptoir d'esc. de Paris	770	2 50	»	773 75	3 75	»
Orléans (estampillé)	913 75	3 75	»	915	1 25	»
Orléans, nouveau	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes)	1175	5	»	1182 50	7 50	»
Est	545	6 25	»	542 50	»	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée	917 50	1 25	»	925	7 50	»
Lyon nouveau	»	»	»	»	»	»
Midi	572 50	8 75	»	580	7 50	»
Ouest	580	3 75	»	575	»	5
C ^{ie} Parisienne du Gaz	1625	5	»	1630	5	»
Canal de Suez	360	»	2 50	365	5	»
Transatlantiques	452 50	2 50	»	455	2 50	»
Emprunt italien 5 0/0	54 10	20	»	54 20	10	»
Autrichiens	406 25	1 25	»	406 25	»	»
Sud-Autrich.-Lombards	413 75	2 50	»	411 25	»	2 50
Victor-Emmanuel	81	»	1	80	»	1
Romains	85	»	1	85 50	»	50
Crédit Mobilier Espagnol	292 50	7 50	»	295	2 50	»
Saragosse	110 50	2 50	»	112	1 50	»
Séville-Xérès-Séville	30	»	»	30 50	»	50
Nord-Espagne	103 75	»	1 25	97	»	6 75
Compagnie immobilière	317 50	»	5	313 75	»	3 75

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord	317	»	»	317 25	»	»
Orléans	310 75	»	»	310	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	308	»	»	309	»	»
Ouest	307 25	»	»	309	»	»
Midi	307 25	»	»	310	»	»
Est	309 50	»	»	310	»	»

Saumur. P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Codet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le